

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2018

PRESENTS : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD, MOREAU
Mmes CREMOUX, GUILHOT, SURAULT

ABSENT : Mr MAGNANT

EXCUSEE : Mmes DUBERNET ayant donné pouvoir à Mr ROBINE, BONNAUD

SECRETAIRE : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION DE PRINCIPE CONCERNANT LES VERSEMENTS DE SUBVENTION
POUR LES VOYAGES SCOLAIRES**

Mr le Maire, vu le nombre répétitif des demandes de participations aux sorties et voyages scolaires, propose une délibération de principe concernant les versements de ces subventions pour ces séjours ou voyages scolaires.

Mr le Maire précise que les versements sont effectués directement aux parents de l'élève sur présentation d'une attestation de présence du collège organisateur du voyage ou du séjour et d'un relevé d'identité bancaire des parents de l'élève.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident cette proposition de délibération de principe.

**II – DELIBERATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN PRET RELAIS AVEC LA CAISSE
D'EPARGNE**

Mr le Maire rappelle les subventions obtenues dans le cadre des travaux d'embellissement de la rue des Hôtes, chemin de Charras et cours de la Mairie :

- 78 394.50 € concernant la DETR (Etat)
- 33 284.00 € concernant le Département (Travaux d'embellissement)
- 25 000.00 € concernant le Département (Travaux bande de roulement)

Le versement total de ces subventions n'interviendra que lorsque les travaux seront totalement terminés soit pas avant fin octobre 2018.

La facture représentant la situation financière n° 3 est arrivée en Mairie et se chiffre à 205 844.64 € TTC.

La situation de trésorerie de la commune se montant à ce jour à 123 000 € (confirmation de Mme le Percepteur), il est donc nécessaire de faire appel à des établissements financiers pour une ligne de trésorerie sur 2 mois, destinée à préfinancer les subventions notifiées dans le cadre des investissements 2018.

Des courriers ont été adressés au Crédit Mutuel, à la Banque Postale et à la Caisse d'Epargne. Le Crédit Mutuel et la Banque Postale ont répondu qu'ils ne proposent pas ce genre de prêt, seule la Caisse d'Epargne nous propose un prêt relais au taux de 0.40 %, sur 2 ans, remboursable par anticipation quand nous le désirons et sans frais.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'offre de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes nous proposant un prêt relais de 106 000 €, sur 2 ans, au taux de 0.40 % et remboursable par anticipation.

III – DELIBERATION SUR LE FDAC 2018

Mr le Maire rappelle que des travaux, dans le cadre du FDAC, ont été programmés lors du budget primitif 2018.

Ces travaux de voirie concernent l'opération d'équipement n° 129 et se chiffrent à 8 760 € TTC mais représentent le solde dû dans le cadre du FDAC 2016.

Il est donc nécessaire d'ouvrir la ligne budgétaire pour le FDAC 2018.

Concernant le FDAC 2018, les travaux prévus avec la Communauté de Communes Val de Charente ayant la compétence, se situent aux Goumains et se chiffrent à 9 108 € TTC, alors que le devis révisé en juillet 2018 se montent à 14 454 €.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir une ligne d'opération budgétaire de 5 346 €, soit (14 454 € - 9 108 €).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident cette proposition.

IV – DELIBERATION

Mr le Maire rappelle

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident

VI – Questions Diverses

- Mr le Maire informe l'assemblée qu'un véhicule semi-remorque a accroché la corniche en pierres de la partie supérieure de la porte du cimetière. Un devis sera demandée pour la réparation.
- Mme Nadège SURAULT, conseillère municipale, rappelle qu'il serait nécessaire d'installer un abri bus pour la prochaine rentrée scolaire. Celui-ci pourrait être aménagé au début de la rue des Hôtes côté maison Mr ABGRALL Claude.
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture le 15 juin 2018. Ce courrier fait suite à notre délibération 2018-01-17 concernant l'annulation de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre BETG et le remplacement par un nouveau contrat BETG. Les services de la Préfecture nous confirment que notre délibération est conforme au droit et qu'ils valident notre régularisation.

La séance est levée à 22H00

Fait à Salles de Villefagnan, le 5 juillet 2018

Le Maire, Gérard SORTON